



# ASSEMBLEE GENERALE D'ETE

## PROCÈS-VERBAL

---

**Réunion du :** Samedi 24 juin 2023

**À :** 15h00 – Siège de la Ligue Méditerranée de Football

---

**Présidence :** M. Eric BORGHINI

---

### Liste des votants :

➤ **Au titre des représentants des Clubs de Ligue :**

- **District des Alpes :** GAP FOOT 05, US MEENNE, ET. MOYENNE DURANCE, ALLIANCE VALENTOLE GREOUX, ACADEMIE SPORTIVE ALPES, EP MANOSQUE,

- **District de la Côte d'Azur :** ANTIBES FONTONNE AS, CAGNES LE CROS AS, CANNES AS, CANNET ROCHEVILLE ES, CAP D'AIL US, CAVIGAL NICE SPORT, CULTURES ET AVENIR A, GRASSE FC PAYS, MANDELIEU LA NAPOULE US, MONACO AS, MONACO AS FEMININ, MOUANS SARTOUX, MOUGINS CA FC, NICE OGC, NICE FUTSAL CLUB, PEGOMAS US,

- **District de Provence :** AIR BEL SC, ARDZIV MARSEILLE EUGA, ARLES AC, AS AIX, AUBAGNE F.C., BERRE SC, BOUC BEL AIR AS, BUREL F.C., CARNOUX FC, FOS ES, GEMENOS AS, LUYNES SPORTS, ISTRES FC, MALPASSE FC LOISIRS, MARSEILLE OLYMPIQUE, MARSEILLE FEMININ AF, MARTIGUES F.C, MINOTS MARSEILLE, ROUSSET STE VICTOIRE, ROVENAIN O., ST HENRI FC, SMUC, USPEG MARSEILLE, VENELLOISE US,

- **District de Grand Vacluse :** BARBENTANE O, COURTHEZON JONQUIERES SC, UNE AUTRE PROVENCE, VAL DURANCE FA, VEDENE LE PONTET AC

- **District du Var :** CUERS PIERREFEU US, DRAGUIGNAN SC, FREJUS ST RAPHAEL FC, GARDIA CLUB, HIBOU ACADEMIE, MAXIMOISE AS, RAMATUELLOIS FC, SEYNOIS EFC ES, SIX FOURS LE BRUSC FC, O. ST MAXIMIN, TOULON ELITE FUTSAL, TOULON EST FUTSAL, TOULON RFC, TOULON SC, VALETTOISE UA.

➤ **Au titre des délégués représentant les clubs de District**

- **District des Alpes :** M. Thierry BALLAND.

- **District de la Côte d'Azur :** MM. Edouard DELAMOTTE, Pierre LAFON, Bernard JAMMES, Georges ROMANO, Patricia LERDA ARNOUX, Alain BROCHE

- **District Grand Vacluse :** M. Christophe BENOIT (non-votant)

- **District de Provence :** MM. Franck KODJABACHIAN, Christophe MAUREAU, Cyril CICCARIELLO, Yacine BEKRAR, Romain RUBINO, Serge RADKOTOMAHANINA, Sébastien FILIPPINI, Laurent THOMAS ;

- **District du Var :** MM. William PONT, André VITIELLO, Albert DI RE, Antoine MANCINO

---

### **Assistent :**

- M. Yohann LE MAIRE, Président de l'Association Foot Ensemble
  - Mme Véronique LAINE, Présidente Déléguée, M. Noël MANNINO, Secrétaire Général
  - MM. Vincent CASERTA, Claude COLOMBO, Philippe DI MARCO, Jean Louis DISTANTI, N'DAW Mourath, Patrick SCALA, membres du Comité de Direction
- 

La séance est ouverte à 10 heures

## **I. APPEL DES DELEGUES**

Noël MANNINO, Secrétaire Général de la LMF :

Mesdames et messieurs.

Au nom de la Ligue Méditerranée de Football, nous vous souhaitons la bienvenue à cette Assemblée générale d'Eté. Nous sommes très heureux de vous retrouver au sein de la maison du football régional. Nous passons immédiatement à l'appel des délégués.

Il ressort de l'émargement que le nombre de délégués présents s'élève à 93, le nombre de voix qu'ils détiennent s'élève à 1 556 pour 2 183 voix théoriques, ce qui correspond à 71,27 % des voix portées par l'ensemble des délégués composant l'Assemblée Générale de ce jour.

Le quorum est donc atteint et je déclare cette Assemblée générale ouverte.

Avant de donner la parole à notre Président Eric BORGHINI, je vous prie d'observer un moment de recueillement en la mémoire de toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour notre football et qui nous ont malheureusement quittés depuis notre dernière Assemblée.

Je cède la parole à Eric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée de Football.

## **II. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR M. ERIC BORGHINI**

M. Éric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée de Football

Mesdames et Messieurs les présidents et représentants des clubs de Ligue,  
Mesdames et Messieurs les délégués des clubs de Districts, Mes Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Direction,  
Monsieur le Président de l'Association Foot Ensemble, Cher Yoann  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je vous retrouve, en cette fin de saison, pour clôturer cet exercice 2022-2023 !

Une saison bien chargée alors que nous avons décidé de faire une pause, entre guillemets, après un exercice précédent particulièrement dense.

Mais l'actualité nous a proposé de nouveaux événements et aussi de nouvelles obligations, comme la tutelle des Districts de Provence et du Grand Vaucluse, qui n'était pas prévue dans notre calendrier et que nous avons assumée avec sérieux et engagement aussi, parce que notre mission sera toujours d'accompagner nos Districts et d'être au service des clubs et de leurs licenciés, surtout en période de difficultés.

Cette période particulière s'est conclue, comme vous le savez, avec de nouvelles élections qui ont porté MM. Franck KODJABACHIAN et Christophe BENOIT à la présidence de leur District.

Je vous souhaite, Messieurs les Présidents, une pleine réussite dans la mise en œuvre de vos projets respectifs. La Ligue est présente à vos côtés.

Notre Fédération a, elle aussi, connu des perturbations au sein de sa gouvernance. Mais, là encore, l'épisode est clos depuis la brillante élection de Philippe DIALLO lors de la dernière Assemblée Fédérale à Paris le 10 juin dernier. Nous devons désormais aller de l'avant, et nous concentrer sur l'essentiel : le terrain !

Sur cet aspect, nous avons vécu une saison pleine, et particulière aussi car morcelée avec la Coupe du Monde, de novembre et décembre dernier, qui nous a offert de grandes émotions.

Permettez-moi de saluer ainsi l'Equipe de France de Didier Deschamps, brillante finaliste du Mondial au Qatar, qui a manqué d'un rien d'accrocher une 3<sup>ème</sup> étoile (ah cette frappe de Randal Kolo Muani dans les dernières secondes... On s'en souviendra longtemps), et qui est bien partie dans les éliminatoires de l'Euro 2024. On vient de le voir avec les récentes victoires face à Gibraltar et la Grèce.

On aura d'ailleurs le plaisir de recevoir les Bleus en mars prochain à l'Orange Vélodrome de Marseille pour un match amical ou de barrages.

Et puisque je suis sous le drapeau tricolore, j'adresse, d'ores et déjà, tous mes vœux de réussite à l'Equipe de France Féminine amenée à disputer la Coupe du Monde cet été en Australie et en Nouvelle-Zélande, sans oublier la Sélection Espoirs actuellement engagée en Championnat d'Europe, en Roumanie.

Le Bleu a été également cette saison, une couleur dominante en Méditerranée avec les Sélections Nationales U18 Garçons et U19 Féminines qui ont disputé le Tournoi Maurice Revello en Provence et la Sud Ladies Cup en Avignon.

D'autres événements ont émaillé cette saison. La liste serait trop longue pour tout énumérer mais notons ces quelques rendez-vous marquants :

#### **D'Août à décembre 2022 :**

- La Tournée du FFF Tour à Bormes-les-Mimosas
- Le stage de rentrée des Arbitres à Aix-en-Provence
- La rentrée du Pôle Espoirs au Creps Aix
- La Journée des Bénévoles, ici au siège de la Ligue
- La Rentrée du Foot de la LFA à Juan les Pins
- Le tirage du 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France au siège du Crédit Agricole Aix avec Eric Di Méco
- La Cérémonie de remise des diplômes BMF et BEF à la Ligue
- Les Journées Nationales de l'Arbitrage à Rousset notamment
- Les opérations communes « Carton Vert » et « Tous au Stade » avec l'AS Monaco à La Turbie et en Principauté
- Le tirage du 6<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France dans les studios de France 3 Marseille avec Manuel Amoros
- Notre AG LMF d'Hiver désormais en visioconférence

#### **L'année 2023 a également débuté sur les chapeaux de roues avec de nombreux événements :**

- Les Rassemblements de rentrée des Sélections Régionales dans nos Districts
- Les Inter-Ligues U15 Garçons et Filles à Amiens et Lyon, et Futsal à Montpellier
- La réunion Plan Mixité ici au siège
- Le Forum Emploi IR2F, toujours au siège
- Le concours d'entrée au Pôle Espoirs à Velaux
- Le Festival U13-Pitch à Robion
- La Finale du Championnat Régional U20 à Cuers
- Les Finales des Coupes Méditerranée Féminines à Saint-Rémy de Provence
- Les Finales des Coupes Méditerranée Jeunes et Séniors à Marignane

Et bien d'autres rendez-vous encore...

Vous le voyez, notre football régional est dynamique et votre Ligue particulièrement active.

Je profite de l'occasion pour saluer ici tous nos Champions Régionaux et promus, qui seront honorés tout à l'heure lors de la Soirée des Récompenses au Pasino d'Aix-en-Provence.

**Félicitations également sur le plan national cette fois à :**

- L'AS Monaco FC, vainqueur de la Coupe Gambardella
- L'OM, Champion en U19 Féminines Excellence et en U17 Nationaux
- Marignane Gignac Côte Bleue, Champion de National 2 et promu en National
- L'AS Cannes, Champion de Groupe en National 3 et promu en National 2

Merci à toutes et à tous d'avoir fait briller la Méditerranée au plus haut niveau ! Je pense en particulier aux jeunes Olympiens et Monégasques, brillants lors de leurs Finales respectives marquées par de nombreux rebondissements.

Je n'oublie pas également le Cavigal Nice, meilleur club amateur en U17 Nationaux tous groupes confondus et Toulon Elite Futsal, demi-finaliste de la Coupe Nationale Futsal.

Sachez que ces belles performances sont de magnifiques exemples pour nos jeunes pousses, et reflète la bonne santé sportive de notre football méditerranéen !

A cet égard, je voudrais apporter à la connaissance de l'Assemblée Générale que notre Directeur Régional Technique, M. Laurent MOURET, quitte ses fonctions de direction pour d'autres aventures. Nous lui souhaitons tout le bonheur possible dans ses nouvelles missions. Nous allons ouvrir le concours pour recruter un nouveau Directeur Régional.

Voilà pour l'aspect-bilan sportif de cette saison.

Il nous reste aujourd'hui, lors des travaux de cette Assemblée, à aborder des sujets importants, et notamment :

- L'approbation du budget prévisionnel de la saison prochaine ;
- La poursuite du projet de Campus, dont je vous présenterai tout à l'heure un état d'avancement ;
- La réforme des Championnats Masculins Seniors, projet porté par la Ligue, qui a fait l'objet d'une large concertation avec les Districts et les clubs régionaux. Plusieurs options vous seront proposées et un choix démocratique interviendra grâce à vos votes ;

Et d'autres sujets importants pour le développement et l'avenir de notre football régional.

Mais nous commencerons par un sujet RSO/RSE (responsabilité sociétale des organisations et responsabilité sociale des entreprises) qui me tient particulièrement à cœur. A la suite du rapport de l'Inspection Générale du ministère des sports, où des défaillances ont été pointées en matière de lutte contre les VSS. J'ai voulu prendre une initiative en région, et publique, pour anticiper cette question au niveau fédéral. Le FOOTBALL est en retard en matière de lutte contre l'homophobie et les discriminations liées aux orientations sexuelles des pratiquants.

C'est pourquoi j'ai demandé à Yohan LEMAIRE, Président de l'Association Foot Ensemble, de prendre la parole devant tout le football sudiste réuni aujourd'hui afin de délivrer un message de tolérance, de fraternité et de respect des droits humains. Quoi faisant, je pense que la Ligue est complètement dans son rôle, car le sport, et singulièrement le sport universel, le football, est le système de valeurs le plus communément partagé dans le monde. En cela, il constitue un socle moral reposant essentiellement sur la définition des règles et leur application affective. Le règlement sportif se pose alors véritablement comme un cadre pour les comportements humains.

Tout en préservant l'ordre compétitif, le club, à travers ses éducateurs, ses dirigeants, forme les consciences, surtout celles des plus jeunes ; et, la Fédération l'a placé au cœur de sa mission éthique :

la diffusion de valeurs morales, le respect des personnes, le respect des valeurs sportives, le respect des règles, la délimitation des comportements acceptables de ceux qui ne le sont pas.

De même que nous croyons connaître une œuvre ou un artiste, un tableau que nous avons vu dans un livre, avoir entendu une œuvre musicale, il est indispensable d'être en présence des acteurs, d'aller à leur rencontre pour comprendre vraiment – hors virtualité – et c'est dans le club que ça se passe.

Permettez-moi de citer celui qui fut un immense ministre de la Justice, un grand professeur de droit, et surtout un avocat flamboyant au firmament du barreau français, Robert BADINTER, qui rapporté par l'Equipe Magazine, a résumé tout ce que je viens d'exprimer en déclarant : « le sport n'est pas qu'activité physique, confrontation des énergies et des talents. Il est aussi maîtrise de soi, reconnaissance de l'autre et respect des règles du jeu. En un mot, le sport n'est pas uniquement une pratique, il est aussi une éthique ». En effet, ce qui compte vraiment dans la pratique sportive, c'est l'apprentissage d'une éthique. Merci Yoann d'avoir accepté de faire la traversée depuis les Ardennes pour commencer à poser les outils qui nous permettons d'avancer sur les chemins d'une éthique de la vie, que l'évolution des mœurs et de la société nous invite désormais à prendre pleinement compte.

Car, il faut toujours être prêt à considérer les preuves qui contredisent nos croyances et à admettre la possibilité que nous ayons tort. L'intelligence, ce n'est pas de tout savoir sans se poser de questions. C'est la capacité de remettre en question tout ce que nous pensons savoir.

N'hésitez pas à participer activement aux travaux de cette Assemblée, à poser des questions...

Merci de votre attention,

Bonne Assemblée à toutes et à tous.

### III. INTERVENTION DES PERSONNALITES

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Nous accueillons Mme Véronique LAINE, Membre du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, et Président Délégué de la LMF.

Mme Véronique LAINE, Membre du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur

Bonjour à toutes et tous,

Je tiens tout d'abord à excuser le Président de la LFA retenu par la finale de la coupe de France du football amateur, qui fête leurs 100 ans aujourd'hui.

D'un point de vue juridique, la LFA est une Direction Fédérale, elle n'est pas distincte juridiquement de la FFF mais elle n'est pas, pour autant réduite à cette seule considération juridique.

Elle est dotée d'une gouvernance politique, le BELFA élu par les Ligues et les Districts (composée de 9 personnes et de 3 représentants que sont ceux des présidents de Ligue, de District et des autres acteurs). Le Bureau exécutif de la LFA est compétent sur toutes les activités du Football amateur hormis les questions disciplinaires. Elle dispose d'un budget dédié de la part de la FFF et définit les priorités d'affectation des ressources attribuées au football amateur et en assure le suivi.

Pour les derniers chiffres officiels, sur les 274 millions de budget de la FFF pour la saison 2021/2022, 38% du budget de la FFF sont dédiés au football amateur soit 104 millions. 30,6 millions concernent l'aide aux clubs et collectivités à travers le FAFA, Formation, équipements, opérations bons essence... et 35 millions pour l'aide aux territoires (contrats d'objectifs, pôles espoirs, fonctionnement, emploi, informatique).

Vous verrez à l'écran plus spécifiquement celles concernant votre territoire.

Je souhaiterai juste faire un focus sur le dispositif **Toutes foot**. Après la semaine du football féminin et Mesdames franchissez la barrière qui ont laissé un héritage et une trace en termes d'identité, un nouvel appel à projets a été lancé Toutes Foot. Ce dispositif s'adresse aux ligues, districts et clubs.

Toutes Foot n'est pas un projet supplémentaire mais une synthèse des deux dispositifs, qui ont bien fonctionné, mais pour lesquels nous avons besoin d'impulser une nouvelle dynamique.

75 clubs de la région se sont inscrits, et les trois lauréats régionaux sont :

- . ISTRES FC
- . AV C. AVIGNONNAIS
- . A.S. MAR VIVO

Ils ont d'ailleurs été invités aujourd'hui à la soirée des récompenses Toutes Foot à Clairefontaine, et je vous propose de regarder la vidéo réalisée par l'A.S MAR VIVO.

*Une vidéo réalisée par l'un de ces clubs lauréats est projetée à l'Assemblée.*

Le foot s'accorde aussi au féminin et nous devons toutes et tous en être convaincus, être porteurs, agir en ce sens pour arriver à plus de 10 % de taux de féminisation dans nos effectifs nationaux. Et ainsi montrer et démontrer que le foot est et reste un formidable outil d'inclusion sociale et de genre. Car même si nous augmentons, si les évolutions depuis 10 ans sont là dans les effectifs, nous devons aussi avoir un regard critique, car nous devons encore faire face à la persistance de freins. Il est essentiel que la question de la place de la femme dans le foot ne soit pas uniquement portée seulement par des femmes. Car, afin de tendre vers une égalité, il est indispensable que les hommes et les femmes construisent ensemble le football qu'ils souhaitent développer pour demain.

Un dernier point rapide, et j'en aurai fini, concernant la Réforme de la gouvernance, texte ayant été voté lors de la dernière assemblée fédérale début juin et qui va changer les choses pour vous.

A compter de la saison prochaine, et donc pour les prochaines élections du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football, vous, clubs amateurs, pourraient voter directement pour élire le COMEX, donc les dirigeantes et dirigeants de votre Fédération.

Je vous remercie pour votre attention et reste disponible à la fin de cette AG si vous avez des questions, Bons travaux à vous.

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Merci Véronique. Nous accueillons maintenant M. Yoann LEMAIRE, Président de l'Association Foot Ensemble.

M. Yoann LEMAIRE, Président de l'Association FOOT ENSEMBLE

Bonjour à tous, enchanté, merci à tous de votre invitation.

Je suis Yoann LEMAIRE, je viens des Ardennes, j'ai créé une Association « Foot Ensemble » qui existe depuis plus de 10 ans, qui lutte contre l'homophobie, les discriminations dans le milieu du sport et en particulier du Football.

Je suis moi-même joueur de foot amateur. J'ai eu la particularité d'avoir été le premier footballeur à annoncer son homosexualité, c'était en 2003. Je ne vous cache pas que cela a été très compliqué, l'homosexualité est un sujet très tabou dans le milieu du foot qui soit pro ou amateur. On connaît très peu de gens qui osent faire son « coming out ».

J'ai créé cette Association en 2007 parce que j'ai vu des drames en France, un suicidé dans les Ardennes, des jeunes arrêté le football, des jeunes écœurés du sport, du football, alors que, normalement, il est là pour rassembler. Le foot, vous le savez, est un facteur de rassemblement mais, on ne va pas se mentir, d'exclusion sociale. Moi-même j'ai subi l'homophobie du milieu du foot, les

insultes, les remarques, les propos désobligeants ; c'est destructeur. Destructeur, car l'on est exclu par des gens avec qui on aime être. Cette Association a vocation à bouger les lignes. Tout d'abord, on fait un film documentaire « Footballeur cœur du tabou » diffusé sur France2 où on essaie de comprendre ce qu'était l'homosexualité dans le milieu du foot. On a créé un certain nombre d'outils pédagogiques, on intervient dans les centres de formations des clubs professionnels, auprès des joueurs de L1 et L2 car nous avons un partenariat avec la LFP. On intervient évidemment dans les clubs amateurs, dans les lycées, les collèges.

Mais, suite à l'invitation de M. Eric BORGHINI, je suis venu vous dire une chose simple. Comme plan d'actions, qu'est-ce-que le football peut faire pour lutter contre toutes formes de discrimination ? C'est également le rôle du football et pas seulement celui des parents, de l'éducation. Le foot est le 3<sup>ème</sup> lieu éducatif après l'école et la maison, et, dans le football, il y a la banalisation des insultes, le comportement violent, l'agressivité. Il serait donc intéressant de faire un plan d'actions avec les Districts, la Ligue, qui ont envie de faire des choses concrètes dans les clubs, intervenir auprès des dirigeants, arbitres, éducateurs, joueurs par le biais d'outils pédagogiques, de vidéos, de formations, diverses informations, qu'on propose des solutions alternatives de sensibilisation par rapport aux sanctions disciplinaires, faire de la pédagogie.

Je propose des actions dans une démarche globale de citoyenneté, de laïcité, actions de sensibilisation auprès des jeunes. Il est nécessaire de discuter avec les jeunes par des débats, amener des éléments sérieux auprès des éducateurs confrontés à l'homophobie pour leur permettre de gérer les situations. Le Football doit montrer l'exemple et rassembler.

Un partenariat existe déjà avec la LFP, le Ministère des Sports. J'avais un partenariat avec la F.F.F., mais en désaccord avec eux pendant la Coupe du Monde au Qatar, peu de choses ont été faites sur le sujet, donc j'ai préféré sortir de tout partenariat. Je reste disponible pour les Ligues, les Districts et peut-être un jour, revenir auprès de la FFF pour mener des projets. Il faut sensibiliser, amener des prises de conscience ; on respecte l'autre, reconnaître l'autre dans sa différence et la respecter. Des projets qui peuvent amener la culture, l'histoire pour essayer de comprendre le sujet de l'homosexualité, d'homophobie.

Il y a également le racisme, l'antisémitisme, le sexisme. Le Football doit montrer l'exemple et s'attaquer à tous ces sujets de société pour afficher une belle image, éduquer les joueurs, faire grandir dans les valeurs universelles le respect de tous.

Je reste disponible pour toutes questions après l'Assemblée Générale. C'est avec plaisir que je remercie Eric BORGHINI et salue son engagement. Je vous remercie de votre écoute.

#### **IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17.12.2023**

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Avant de passer au point IV de l'ordre du jour, nous allons procéder au vote test pour vérifier que vos boîtiers fonctionnent.

Merci de bien vouloir vérifier qu'ils sont allumés : appuyez sur le bouton « C ».

La question qui vous est proposée est la suivante : « *L'Equipe de France va-t-elle remporter la Coupe du Monde Féminine FIFA 2023 ?* ».

Je vous rappelle de bien vérifier que vos boîtiers sont allumés et pour voter, vous pouvez voter 1 si vous pensez que les Bleues vont l'emporter et 2 si vous ne le pensez pas. Vous pouvez modifier votre choix jusqu'à la fermeture du vote.

Si vous êtes prêts, on peut tester et ouvrir le vote.

Le vote est ouvert.  
Le vote est fermé.

1/ Oui	931	66,88%
2/ Non	461	33,12%
Voté	1392	100,00%

On peut donc considérer que les boîtiers fonctionnent. Merci à tous.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Hiver de la Ligue du 17 décembre 2022, qui a été publié sur le site internet de la Ligue le 16 janvier 2023.

Si vous approuvez le PV, tapez 1, sinon tapez 2.

Le vote est ouvert  
Le vote est fermé.

1/ Oui	1365	97,08%
2/ Non	41	2,92%
Voté	1406	100,00%

Le procès-verbal est approuvé à 97,08 des voix.

## V. FINANCES

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

En l'absence de M. SAVY, Trésorier Général, retenu par ses obligations professionnelles, je passe la parole au Directeur Général de la Ligue, Raphaël BOUTIN, pour vous présenter le point sur les finances.

M. Raphaël BOUTIN, Directeur Général

### 1. Présentation du Budget Prévisionnel 2023/2024

Il me revient de vous présenter le budget prévisionnel de la saison 2023/2024.

Tel que prévu par le Règlement financier de la LMF, ce budget prévisionnel a été établi sous l'autorité du Trésorier Général, en concertation avec les directions de la Ligue, et s'inscrit dans le cadre du plan d'actions définis par le Comité de Direction.

Le budget prévisionnel a été construit à partir des hypothèses budgétaires suivantes :

- **Stabilité du nombre de licenciés 2022/2023** : niveau historique à 124 170 licences
- **Développement des ressources « commerciales »** qui poursuivent leur croissance positive
- **Consolidation de l'IR2F**, avec une visibilité sur les formations professionnelles pour l'exercice à venir puisque nous avons été contraints d'avancer l'intégralité des tests d'entrée
- **Fin du dispositif d'aide à l'apprentissage** (mis en place depuis 2018-2019) compte tenu du renouvellement des aides de l'Etat à un niveau important
- **Stabilité de la masse salariale** avec des effectifs stabilisés
- **Contexte inflationniste** qui impacte nos principaux postes de dépenses

**En ce qui concerne tout d'abord nos ressources**, vous constaterez que les produits issus de l'activité « cœur de métier » s'élève à 3 305 000 €, en progression de 6,6% par rapport au BP précédent.

Les aides FFF et subventions publiques sont stables.

Les autres produits, principalement issus de notre secteur lucratif sont hausse d'environ 20% grâce notamment à nos locations de parking et de salles ainsi qu'à la mise en place de stages d'Eté.

Les produits financiers sont stables.

Alors que les produits exceptionnels sont en nette diminution puisque nous ne prévoyons pas de reprise de fonds propres, le budget prévisionnel présenté étant un l'équilibre, avec un total de produit s'élevant à 5 534 400 €, soit un budget en hausse de 5%.

A noter que ce budget est particulièrement cohérent avec les premières projections d'atterrissages du budget 2022/2023 que nous avons réalisée avec un résultat à l'équilibre, voire légèrement positif.

RESSOURCES	BUDGET (en €)
<b>PRODUITS ISSUS DE L'ACTIVITE</b>	<b>3 305 000</b>
Licences & Changements de Clubs	2 450 000
Cotisations Clubs & Engagements	100 000
IR2F	755 000
<b>Aides FFF/LFA</b>	<b>1 019 000</b>
<b>Subventions publiques</b>	<b>249 000</b>
<b>Autres produits</b>	<b>434 400</b>
Dont partenariats et locations	278 000
<b>Transferts de charges</b>	<b>200 000</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>50 000</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>277 000</b>
Dont reprise de Fonds propres	0
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>5 534 400</b>

**Concernant l'utilisation de nos ressources**, le poste achat augmente de 2,7 %, ce qui s'explique par la hausse du nombre de licenciés par rapport à ce que nous avons anticipé lors du dernier exercice. Nous devons donc reverser à la FFF et à l'assurances une somme plus importante.

Les autres achats et charges externes concernent toutes nos charges courantes liées à l'activité « cœur de métier » et au fonctionnement du siège et du Pôle Espoirs. Ce poste est en augmentation de 20% en raison de l'inflation qui impacte notamment nos dépenses énergétiques, mais également du fait du développement de nos activités IR2F et « lucratives » car s'il y a de nouvelles recettes, il y a nécessairement quelques dépenses pour y parvenir.

Les frais de personnel sont stables, tout comme les autres charges de gestion qui concernent les flux financiers de la Ligue vers les Districts ainsi que les aides apportées.

DEPENSES	BUDGET (en €)
<b>ACHATS</b>	<b>870 000</b>
Dont Licences & Changements de Clubs	435 000
Dont Assurances Licences	390 000
<b>AUTRES ACHATS NON STOCKES ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>1 005 000</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>205 000</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>2 220 000</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>914 400</b>
Subventions versées aux districts	234 400
Participation Licences districts	590 000
Subventions Clubs	90 000
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>320 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 534 400</b>

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote sur l'approbation du budget prévisionnel.

Si vous êtes pour, tapez 1, si vous êtes contre, tapez 2

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

1/ Oui	1469	94,41%
2/ Non	87	5,59%
Voté	1556	100,00%

Le Budget Prévisionnel est approuvé à 94,41 % des voix.

## VI. PROJET CAMPUS

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général de la LMF

Pour présenter l'état d'avancement du projet « CAMPUS », je donne la parole au président de la LMF.

M. Eric BORGHINI, Président de la LMF

C'est toujours avec beaucoup d'enthousiasme que je m'adresse à vous pour vous parler du Projet de CAMPUS que nous portons depuis le début de notre première mandature.

Comme nous nous y étions engagés, il est indispensable de vous faire un point régulièrement sur l'avancée de nos travaux sur ce projet.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, le projet CAMPUS est le projet le plus structurant de l'histoire de notre Ligue. Il est surtout nécessaire et indispensable pour la mise en œuvre dans des conditions optimales de nos activités « cœur de métier ».

Je pense notamment à l'accueil de notre Pôle Espoirs masculins, à la création d'un Pôle Espoirs Féminin, ou encore à l'accueil de nos actions de détection et de nos sélections régionales. Je pense également à l'organisation des formations dispensées par notre IR2F dans des conditions optimisées.

Je pense aussi au développement du modèle économique de notre Ligue, par la création de ressources nouvelles complémentaires telles que la location d'espace, la restauration ou encore l'ouverture au public d'installations sportives tel que les terrains de Foot 5.

Ce projet doit servir notre cœur de métier, diversifier nos ressources, sans toutefois, et je m'y engage impacter les finances des clubs et des Districts. Bien au contraire, un tel projet doit, à terme, participer au financement du football régional, et non l'inverse !

Je tiens à souligner que nous avons pleinement intégré les Présidents de District à nos réflexions et que nous travaillons désormais en concertation avec eux. Le projet CAMPUS n'est pas le projet uniquement de la Ligue. C'est un projet du territoire, dont les districts et les clubs doivent être parties prenantes.

Pour y parvenir à réaliser le projet CAMPUS, nous l'avons optimisé et rationalisé.

Il comprendra :

- 1 terrain d'honneur hybride avec tribune de 300 places
- 2 terrains synthétiques
- 1 terrain de Futsal
- 1 terrain de Beach soccer
- 2 terrains de Foot à 5
- 1 Bâtiment Logistique
- 1 Bâtiment pour les Pôles espoirs féminins et masculins

- 1 Bâtiment Principal
  - Siège (*Elus, bénévoles et Salariés*)
  - IR2F (*Salles de formation*)
  - Self (*Pôle espoirs, acteurs site*)
  - Hébergements, Espace sport Santé, Restaurant

Sur le plan administratif, nous avons déposé en novembre dernier la DAE : demande d'autorisation environnementale.

Si nous avons rapidement obtenu un retour positif concernant l'archéologie, les services de l'Etat nous ont demandé des éléments complémentaires sur la loi sur l'eau, la dérogation concernant les espèces protégées et l'évaluation de l'impact du projet.

Depuis le 24 février, nous travaillons de concert avec nos bureaux d'étude et les services de l'Etat afin de rendre un mémoire exhaustif avant le 24 août prochain. Nous sommes dans les temps et en ordre de marche !

Sur la partie foncière, vous le savez, nous avons identifié un site sur la Commune de Ventabren, limitrophe de la commune d'Eguilles.

Ce site se situe dans le secteur du Pays d'Aix en développement, avec une population en forte croissance, à 5 minutes de la zone d'activités d'Eguilles, et à 10 minutes du Technopôle de l'Arbois où nous sommes réunis ce jour. Pour nos Pôles Espoirs, le Collège de Velaux est à moins de 15 minutes et le Collège de l'Arc de Meyran, où nos stagiaires sont actuellement et où nous pourrions éventuellement rester, à 20 minutes.

Nous avons finalisé les négociations avec les trois différents propriétaires :

- La Mairie de Ventabren
- Un particulier
- VINCI Autoroute

Pour les 8,2 hectares de foncier identifiés, l'enveloppe globale pour l'acquisition des terrains est estimée à 2 686 041 €, hors frais de notaire et travaux d'aménagement pour le raccordement au réseau d'assainissement de l'aire d'Autoroute (environ 300.000 €).

Pour rappel, le siège actuel de la Ligue est estimé entre 3,5 et 4 millions d'€uros !

Aujourd'hui, nous souhaitons donc sécuriser ces fonciers en signant les promesses de vente. Pour cela, je vais vous proposer de vous prononcer sur une résolution m'autorisant, en qualité de Président de la Ligue Méditerranée, à signer les avant-contrat (les promesses de vente) nécessaires à l'acquisition des terrains.

Il ne s'agit en aucun cas aujourd'hui de vous prononcer sur l'acquisition définitive de ces fonciers, ni sur la réalisation complète du projet.

Lorsque nous serons prêts, je convoquerai une assemblée générale extraordinaire pour vous présenter le montage juridique, le plan de financement du projet ainsi que son business plan général, sujets sur lesquels nous travaillons très activement actuellement.

C'est lors de cette Assemblée Générale que vous vous prononcerez sur l'acquisition définitive des parcelles et sur la réalisation du projet.

Par ailleurs, la réalisation globale de ce projet ne pourra se faire qu'après l'autorisation expresse du Comité Exécutif de la FFF devant lequel nous devons également présenter notre projet.

Je vous propose donc de passer au vote, sauf bien évidemment si vous avez des questions, et de vous prononcer sur la question suivante : « **Autorisez-vous la signature des avant-contrats en vue de l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation du projet de Campus du Football ?** ».

Intervention de M. Sébastien FILIPPINI, Membre du Comité de Direction du District de Provence

Bonjour à tous,

Sur l'intérêt de ce campus, c'est une avancée extraordinaire et un besoin bien identifié pour notre région.

J'ai pu lire les documents car, au-delà de Président de club et représentant du District, professionnellement je suis ingénieur en chef de l'hôpital d'Aix-en-Provence mais surtout dans les travaux publics. J'ai un œil plus expérimenté que d'autres sur ce sujet. J'ai l'habitude de travailler sur des projets de plus de centaines millions d'euros. Ce sujet qui touche le football me pousse vraiment à être plus attentif mais surtout force de proposition. J'interviens quant au choix du terrain qui est situé entre la voie SNCF, l'autoroute, le centre Centaure. On devine également de nombreux bassins de rétentions d'eaux. Aujourd'hui, il y a des solutions techniques pour palier à ces inconvénients mais cela coûte cher. Si nous avons déjà des impacts pénalisant en raison du site, cela va avoir également un impact financier.

J'ai l'impression que ce choix de terrain est un choix par défaut. Il faudrait voir s'il n'y a pas de solutions alternatives à ce terrain qui présente beaucoup d'inconvénients. Je suis prêt à en discuter si vous le souhaitez.

M. Eric BORGHINI, Président de la LMF

Merci Sébastien pour cette observation.

Je propose de t'intégrer au Comité de pilotage de ce campus pour bénéficier de ton expertise.

En ce qui concerne tes observations, aujourd'hui si nous pouvons envisager de faire ce campus, c'est parce que l'incidence foncière ne dépasse pas les 3 millions d'euros, c'est-à-dire inférieur au prix de vente du siège de la Ligue. Nous parlons de 8 hectares de terrain. Si le domaine de Tournon, si le Creps d'Aix-en-Provence, si le terrain de l'Aréna à Aix, nous est proposé à hauteur de 3 millions d'euros, oui, nous pourrions envisager une solution alternative.

Ce campus n'est pas destiné à accueillir les équipes nationales de catégorie A dont le cahier des charges est trop important. En revanche, la cible que nous avons, ce sont des clubs L1, L2, du national, régionaux, équipes françaises ou étrangères de jeunes, tous les stages pour nos jeunes, sélections, formations que nous souhaitons accueillir de manière optimisée et là, le projet présenté ici répond parfaitement à cet objectif qui a d'ores et déjà été pris en compte dans le business plan pour l'avenir et dégager des bénéfices qui viendront renforcer le football régional avec un impact sur nos clubs parce que la Ligue aura des revenus extérieurs.

Merci Sébastien de proposer ton expertise.

Je vous propose donc de passer au vote, et de vous prononcer sur la question suivante :

**« Autorisez-vous la signature des avant-contrats en vue de l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation du projet de Campus du Football ?**

Pour oui, tapez 1, pour non tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

1/ Oui	947	60,86%
2/ Non	609	39,14%
Voté	1556	100,00%

L'autorisation est validée par 60,86 % des voix.

## VII. MODIFICATIONS DES TEXTES DE LA LMF

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Je vais vous présenter les quelques modifications des textes que nous vous proposons avant de céder la parole à notre Directeur Général, qui vous présentera le projet de réforme des Championnats Régionaux Masculins.

### 1. Règlement d'Administration Générale

Les articles 37 et 60 ne nécessitent pas de vote – Il s'agit d'une mise en conformité avec les règlements fédéraux (AF du 1.06.2023)

#### ◆ Article 37 – cas de refus, de retrait ou d'annulation de licence

Il est proposé une réécriture du texte afin d'expliquer plus clairement les cas dans lesquels une personne peut se voir retirer une licence ou se voir refuser la délivrance d'une licence.

~~1. Toute personne frappée d'une sanction pénale, privative de liberté ne comportant pas l'application du sursis, pour faute contre la morale, l'honnêteté ou l'honneur peut se voir refuser la délivrance d'une licence ou se voir retirer une licence en cours de validité.~~

~~2. Il en est de même dans le cas d'une personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une interdiction judiciaire ou administrative de stade dans les conditions des articles L.332-11 à L.332-13, L.332-16 et R.332-1 et suivants du Code du Sport.~~

~~3. Dans les deux cas définis ci-avant, dès que la sanction pénale ou l'interdiction de stade est devenue définitive, la LMF, en tant qu'organe en charge de la délivrance des licences, peut refuser de délivrer une licence ou retirer une licence à l'intéressé ou bien encore engager une procédure disciplinaire à l'encontre du licencié concerné. Cette compétence appartient toutefois à la F.F.F. pour les joueurs fédéraux et les éducateurs à qui elle délivre une licence.~~

~~4. Le refus de délivrance d'une licence, ou son retrait, ou encore la suspension, peut aussi être prononcé pour les mêmes fautes, même si elles ne font pas l'objet d'une sanction pénale ou d'une interdiction de stade.~~

~~5. Un licencié qui, avant toute éventuelle décision de justice, fait l'objet d'une mesure quelconque prononcée par une autorité étatique ayant pour effet de lui interdire de continuer d'exercer la ou les fonction(s) liée(s) à sa licence, peut se voir retirer ladite licence.~~

*L'instance fédérale (la Ligue Régionale ou la FFF), pour garantir la protection de l'intégrité physique et morale des licenciés, en particulier des mineurs et plus largement pour préserver l'ordre public, peut prendre à l'égard de toute personne une mesure administrative de suspension, de retrait ou de refus de délivrance de la licence. Tel pourra notamment être le cas à l'égard de toute personne qui aura fait l'objet, sans que cette liste soit exhaustive : - d'une sanction pénale, privative de liberté ne comportant pas l'application du sursis, pour avoir été l'auteur d'agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, - d'une sanction pénale prononcée pour avoir été l'auteur d'agissements de nature à constituer un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des licenciés, en particulier des mineurs ; - d'une inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes, régi par les dispositions figurant aux articles 706-53-1 et suivants et R. 53-8-1 et suivants du Code de procédure pénale ; - d'une décision prononcée par une juridiction, une administration ou toute autorité étatique, ayant pour effet de lui interdire, à titre temporaire ou définitif, l'exercice de sa (ou ses) fonction(s) ; - d'une interdiction judiciaire ou administrative de stade dans les conditions des articles L332-11 à L332-13, L332-16 et R332-1 et suivants du Code du Sport. Si une telle mesure administrative ne constitue pas une sanction, l'instance fédérale la prononce néanmoins par décision motivée, après avoir recueilli les observations de la personne concernée. Les effets de la suspension et du refus de délivrance de la licence sont fixés jusqu'à un terme (date ou événement) déterminé. Le retrait de la licence est*

*définitif, mais peut être associé à un refus de délivrance jusqu'à un terme (date ou événement) déterminé. Si la personne concernée est détentrice ou sollicite la délivrance de plusieurs licences, la mesure administrative peut les viser toutes, ou se limiter à une partie d'entre elles.*

#### ◆ **Article 60 – joueur licencié après le 31 janvier**

Il est proposé une mise en conformité avec les règlements généraux de la F.F.F.

1. Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours.

2. Toute équipe inférieure disputant des compétitions officielles concurremment avec des équipes premières et ayant, par le classement, droit de montée et de descente, est soumise aux dispositions ci-dessus.

3. N'est pas visé par la disposition prévue à l'alinéa 1 :

- le joueur renouvelant pour son club ;
- le joueur qui, après avoir introduit une demande de changement de club n'ayant pas abouti, résigne à son club ;
- le joueur ou la joueuse licenciés U6 à U19 et U6 F à U19 F participant à une compétition de jeunes, hors championnats nationaux de jeunes, qui se verra délivrer une licence avec la mention « surclassement non autorisé ».
- le joueur ou la joueuse participant à une épreuve de Football Diversifié de niveau B.

4. ~~Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 152, alinéa 3~~ **En application de l'article 152.4** des Règlements Généraux de la F.F.F., **n'est pas visé par la disposition prévue à l'alinéa 1 :**

- le joueur sollicitant une licence « Nouvelle demande »
- les joueurs changeant de club hors période normale après le 31 janvier de la saison en cours en application de l'article 93 des Règlements Généraux de la F.F.F, issus de clubs dissous, radiés, en non-activité totale ou en non-activité partielle constatée en début ou en cours de saison dans la catégorie d'âge à laquelle le joueur appartient, sauf pour les joueurs des clubs ayant fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaires, qui donne lieu à une décision du Comité Exécutif de la F.F.F.

La licence est délivrée avec apposition du cachet « uniquement dans les compétitions de District à l'exception de la division supérieure ».

#### ◆ **Article 95 – modalités pour purger une suspension**

Texte non approuvé lors de l'Assemblée Fédérale du 10.06.2023.

## **2. Modification au Règlement du Championnat Régional Futsal**

#### ◆ **Article 4 – Accessions et barrage régional d'accession**

Il est apparu nécessaire de simplifier les barrages d'accessions et supprimer le format tournoi, en proposant le même système que celui mis en place pour l'accession en R1 Féminin

**1. Le barrage d'accession opposera 5 clubs de District et un club du championnat R1 FUTSAL conformément au tableau analytique ci-dessous.**

**Les 3 équipes vainqueurs des rencontres de barrage régional seront qualifiées en Championnat R1 FUTSAL la saison suivante.**

**Les barrages se dérouleront selon les règles du futsal par un barrage d'accession en match aller-retour dont le règlement est précisé à l'annexe 1 du présent règlement.**

Chaque District devra être en mesure de proposer un club pour participer à un tournoi dit « play-off » **au barrage d'accession**. Ce club sera celui ayant obtenu le meilleur classement au terme de l'épreuve de niveau supérieur de District.

***Dans l'hypothèse où un club accéderait en Championnat national D2, le club régional ayant participé au barrage sera repêché s'il avait perdu lesdits barrages. Si ce dernier était vainqueur du barrage régional, le premier club relégué du Championnat R1 FUTSAL sera repêché, conformément au tableau analytique ci-dessous. \****

Les championnats de niveau supérieur de District doivent se terminer au plus tard le deuxième week-end du mois de mai de chaque saison.

A défaut du respect de cette date limite, quel que soit le motif invoqué, aucun club du district concerné n'est éligible pour participer à cette compétition.

Suite au classement par points des rencontres, les 3 premiers accèdent au championnat régional.

#### **ORGANISATION DU TOURNOI DIT « PLAY-OFF » :**

Tirage au sort des clubs

Durée des rencontres : en fonction du nombre de clubs présents. 15 minutes pour un groupe de 5 équipes, 20 minutes pour un groupe de 4 équipes.

Les temps morts sont supprimés.

Ordre des rencontres :

– Pour 5 équipes : AB, CD, EA, BC, DE, AC, DB, EC, AD, BE

– Pour 4 équipes : AB, ~~CD, BD~~, AC, DA, BC

Points de marque : idem article 5 bis – classement

#### **RÈGLEMENT DU TOURNOI BARRAGE D'ACCESSION :**

Il sera fait application du règlement du championnat R1 Futsal de la LMF sauf la durée des matchs déjà définie et les temps morts qui sont supprimés.

Les frais d'arbitrage et de délégué seront réglés par la LMF. Les frais de déplacement sont à la charge des clubs.

#### **◆ Article 4 bis – Descentes**

1. Les clubs classés 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> à l'issue du Championnat R1 Futsal seront rétrogradés en District. ***Le club classé 10<sup>ème</sup> participera au barrage d'accession.***  
***Dans l'hypothèse d'une descente du Championnat D2 en Championnat Régional 1, il y aura lieu de se référer au tableau analytique de l'article 4 du présent règlement pour les rétrogradations et participation au barrage régional.***
2. Un club rétrogradé en District ne peut être remplacé par une équipe du même club à raison de son classement au terme de la saison en District.  
Des descentes supplémentaires en Championnat de District seront déterminées en fonction des descentes d'un ou plusieurs clubs de la LMF rétrogradés du Championnat National Futsal.

\*

	Descente du D2	Descente en Départemental 1	Clubs maintenus	Barragiste	Qualification en R1 après barrages	Si montée en D2, repêchage	Effectif Total
1 <sup>er</sup> cas	0	2	9	10 <sup>ème</sup>	3	10 <sup>ème</sup> ou 11 <sup>ème</sup>	12
2 <sup>ème</sup> cas	1	3	8	9 <sup>ème</sup>	3	9 <sup>ème</sup> ou 10 <sup>ème</sup>	12
3 <sup>ème</sup> cas	2	4	7	8 <sup>ème</sup>	3	8 <sup>ème</sup> ou 9 <sup>ème</sup>	12
4 <sup>ème</sup> cas	3	5	6	7 <sup>ème</sup>	3	7 <sup>ème</sup> ou 8 <sup>ème</sup>	12

**NOUVEAU TEXTE**  
**ANNEXE 1 : BARRAGE D'ACCESSION EN REGIONAL 1 FUTSAL**

Article 1

1. La Ligue Méditerranée organise le barrage régional d'accession en REGIONAL 1 FUTSAL pour les champions de chacun des Districts et un club du championnat R1 FUTSAL, conformément au tableau analytique présenté à l'article 4 du présent règlement.
2. Les Districts désignent le club ayant obtenu le meilleur classement au terme de leur épreuve de niveau supérieur pour participer au barrage Régional d'Accession en Régional 1 Futsal.  
Les Championnats de niveau supérieur des Districts doivent se terminer au plus tard le deuxième week-end du mois de mai de chaque saison. A défaut du respect de cette date limite, quel que soit le motif invoqué, aucun club du district concerné n'est éligible pour participer à cette compétition.
3. Seuls sont autorisés à participer au Plateau d'accession en Régional 1 Futsal les clubs classés 1<sup>ers</sup> ou suivants dans l'ordre du classement au terme de la compétition supérieure de District si le premier a déjà une équipe participante en Championnat R1 FUTSAL (non qualifiée pour participer aux barrages nationaux) ou pour tout autre motif notamment disciplinaire. Ce club doit être désigné dans son District impérativement avant la date limite imposée par la Commission d'organisation.
4. Les trois équipes vainqueurs des confrontations aller-retour du barrage se qualifieront pour le Championnat Régional 1 Futsal la saison suivante.
5. Le club ayant confirmé son engagement qui ne participe pas au barrage Régional d'Accession dans son intégralité sera interdit de participer audit barrage la saison suivante et sanctionné d'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF.  
Au cas où l'un des clubs qualifiés à l'issue de ces barrages refuserait de monter en R1 FUTSAL, ledit club serait interdit de participer audit barrage la saison suivante et sanctionné d'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF. Le club vaincu lors de la double confrontation aller-retour sera repêché pour maintenir l'effectif à 12 clubs.
6. Dans l'hypothèse où un club accéderait en Championnat national D2, le club régional ayant participé au barrage sera repêché s'il avait perdu lesdits barrages. Si ce dernier était vainqueur du barrage régional, le premier club relégué du Championnat R1 FUTSAL sera repêché.

Article 2 – Organisation

La Commission Régionale des Activités Sportives de la Ligue Méditerranée est chargée de l'élaboration du calendrier, de l'organisation et de l'administration du barrage.

Article 3 – Système de l'épreuve

Les 5 équipes désignées par le District ainsi que l'équipe du championnat R1 FUTSAL, prévue par le tableau analytique de l'article 4 du présent règlement, disputent le barrage pour l'accession par matchs aller-retour.

Les rencontres seront déterminées par tirage au sort effectué par la Commission d'Organisation.

1. Au cas où une équipe de District refuserait de participer au barrage, l'équipe du championnat R1 FUTSAL désignée par le tableau analytique comme barragiste sera maintenue. Les quatre équipes de district restantes disputeront le barrage en match aller-retour.

Dans l'hypothèse, où seuls trois Districts proposeraient une équipe, ces dernières seront automatiquement désignées comme accédantes en Championnat R1 Futsal la saison suivante, sans que les barrages d'accession ne se déroulent.

2. Le barrage d'accession sous forme de match aller-retour se disputera sans application de la règle de l'avantage lié aux buts à l'extérieur.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'épreuve des coups de pied au but.

#### Article 4 – Durée des rencontres

La durée des rencontres sera similaire à celle prévue dans le Règlement du Championnat Régional 1 FUTSAL.

#### Article 5 – Qualification des joueurs

Pourront participer au plateau régional tous les joueurs régulièrement qualifiés à leur club à la date de la compétition dans le respect des dispositions des règlements généraux de la F.F.F.

Les clubs pourront utiliser le nombre de joueurs mutés auxquelles ils avaient droit dans leur compétition de District.

#### Article 6 – Arbitres

Les rencontres seront dirigées par des arbitres officiels désignés par la Ligue Méditerranée.

Les frais d'arbitrage seront répartis entre les clubs participants qui les verseront à la Ligue.

#### Article 7 – Règlement des litiges

Les litiges susceptibles d'intervenir à l'occasion du plateau régional seront réglés conformément aux règlements de la Ligue Méditerranée.

Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous les modifications des articles 4, 4 bis et la création de l'annexe 1 du Règlement du Championnat Régional Futsal ?

1/ Oui	1058	72,12%
2/ Non	409	27,88%
Voté	1467	100,00%

→ Ces modifications sont adoptées à 72,12 % des voix

Date d'effet : saison 2023/2024

### **3. Modification au Règlement du Championnat Régional Féminin**

Il est proposé une mise à jour des accessions et participation au barrage régional, au regard des textes fédéraux, et notamment du règlement D3 Féminin

#### **◆ Article 6 – Accessions et descentes**

1. A l'issue du classement final de la saison, le club classé à la dernière place sera relégué en compétition de District.

L'équipe première **participera à la phase d'accession nationale pour accéder** en Championnat National D3 Féminin ~~pour la saison 2023-2024~~.

L'équipe classée à la ~~11~~**10**ème place disputera les barrages **avec les 5 clubs de District**.

**Dans l'hypothèse d'une descente du Championnat D3 en Championnat Régional 1, il y aura lieu de se référer au tableau analytique de l'article 4 du présent règlement pour la participation au barrage régional.**

Les 3 équipes vainqueurs des rencontres de barrage accéderont en championnat R1.

2. Au cas où une ou plusieurs vacances se produiraient pour tout autre raison, il sera fait appel aux clubs ayant disputé le barrage.
3. Pour tenir compte des rétrogradations de compétitions nationales, des descentes supplémentaires en compétitions de District auront lieu afin de maintenir l'effectif du championnat R1 Féminin à 12 clubs, **conformément au tableau analytique ci-dessous**.

[...]

\*

	Descente du D3	Descente en Départemental 1	Clubs maintenus	Barragiste	Qualification en R1 après barrages	Si montée en D3, repêchage	Effectif Total
1 <sup>er</sup> cas	0	2	9	10 <sup>ème</sup>	3	10 <sup>ème</sup> ou 11 <sup>ème</sup>	12
2 <sup>ème</sup> cas	1	3	8	9 <sup>ème</sup>	3	9 <sup>ème</sup> ou 10 <sup>ème</sup>	12
3 <sup>ème</sup> cas	2	4	7	8 <sup>ème</sup>	3	8 <sup>ème</sup> ou 9 <sup>ème</sup>	12
4 <sup>ème</sup> cas	3	5	6	7 <sup>ème</sup>	3	7 <sup>ème</sup> ou 8 <sup>ème</sup>	12

Date d'effet : saison 2023/2024

#### ◆ Article 7 – Barrage Régional d'Accession

Il est proposé une mise à jour des accessions et participation au barrage régional, au regard des textes fédéraux, et notamment le règlement D3 Féminin.

1. Les barrages d'accession opposeront 5 clubs de District et ~~le club classé 11<sup>ème</sup> du Championnat R1 Féminin~~ **le club du championnat R1 Féminin conformément au tableau analytique de l'article 6.** Ils se dérouleront selon les règles du football à 11 par un barrage d'accession en match aller-retour dont le règlement est précisé à l'annexe 1 du présent règlement.

Le club ayant confirmé son engagement qui ne participe pas au barrage Régional d'Accession dans son intégralité sera interdit de participer audit barrage la saison suivante et sanctionné d'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF.

- ~~2. Au cas où l'un des clubs qualifiés à l'issue de ces barrages refuserait de monter en R1 Féminin, ledit club serait interdit de participer audit plateau la saison suivante et sanctionné d'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF.~~

~~Le club vaincu lors du match aller-retour sera repêché pour maintenir l'effectif à 12 clubs.~~

#### ◆ ANNEXE 1 – Barrage Régional d'Accession

Il est proposé une mise à jour des accessions et participation au barrage régional, au regard des textes fédéraux, et notamment le règlement D3 Féminin

##### Article 1

1. La Ligue Méditerranée organise le barrage régional d'accession en REGIONAL 1 FEMININ pour les champions de chacun des Districts et ~~le club classé 11<sup>ème</sup>~~ **un club du championnat R1 Féminin conformément au tableau analytique de l'article 6 des présents règlements.** ~~classement à l'issue du championnat R1F.~~

2. Les Championnats de niveau supérieur des Districts doivent se terminer à une date déterminée par la Commission d'Organisation. Les Districts désignent le club ayant obtenu le meilleur classement au terme de leur épreuve de niveau supérieur pour participer au barrage Régional d'Accession en Régional 1 Féminin

A défaut du respect de cette date limite, quel que soit le motif invoqué, aucun club du district concerné n'est éligible pour participer à cette compétition.

~~Au cas où l'un ou plusieurs Districts ne seraient pas en mesure de présenter une équipe, la Commission d'Organisation procèdera au repêchage du ou des meilleurs suivants parmi les Championnats Féminins à 11 des autres Districts, en suivant l'ordre décroissant des Districts ayant le plus de participants à ces championnats, selon les règles de départage prévues à l'article 49 du Règlement d'Administration Générale de la LMF.~~

3. Un club désirant participer au barrage d'accèsion en Régional 1 Féminin devra disposer d'au moins six jeunes licenciées (U6F à U11F), le constat définitif du respect du critère étant arrêté le 30 avril.
4. Seuls sont autorisés à participer au Plateau d'accèsion en Régional 1 Féminin les clubs classés 1<sup>ers</sup> ou suivants dans l'ordre du classement au terme de la compétition supérieure de District si le premier n'est pas en situation au regard des critères définis à l'alinéa 3 ou pour tout autre motif notamment disciplinaire. Ce club doit être désigné dans son District impérativement avant la date limite imposée par la Commission d'organisation.
5. Les trois équipes vainqueurs des confrontations aller-retour du barrage accèdent au Championnat Régional 1 Féminin la saison suivante.  
En application de l'article 7.2 du Règlement du championnat Régional 1 Féminin, au cas où l'un des clubs qualifiés à l'issue de ces barrages refuserait de monter en R1 Féminin, le club vaincu lors de la double confrontation aller-retour sera repêché pour maintenir l'effectif à 12 clubs.
6. ***Dans l'hypothèse où un club accéderait en Championnat national D3, le club régional ayant participé au barrage sera repêché s'il avait perdu lesdits barrages. Si ce dernier était vainqueur du barrage régional, le premier club relégué du Championnat R1 Féminin sera repêché.***

### Article 3

Les 5 équipes désignées par les District ainsi que l'équipe classée 11<sup>ème</sup> au classement du Championnat R1 Féminin **le club du championnat R1 Féminin conformément au tableau analytique de l'article 6 du règlement** disputent le barrage pour l'accèsion par matchs aller-retour.

Les rencontres seront déterminées par tirage au sort effectué par la Commission d'Organisation.

1. Au cas où une équipe de District refuserait de participer au barrage, l'équipe classée 11<sup>ème</sup> au classement ~~issue~~ du Championnat R1 Féminin de la saison en cours sera maintenue. Les quatre équipes de district restantes disputeront le barrage en match aller-retour.

2. Le barrage d'accèsion sous forme de match aller-retour se disputera sans application de la règle de l'avantage lié aux buts à l'extérieur, et sans prolongations.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'épreuve des coups de pied au but.

Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous les modifications des articles 6, 7 et de l'annexe 1 du Règlement du Championnat Régional Féminin ?

1/ Oui	1050	69,54%
2/ Non	460	30,46%
Voté	1510	100,00%

→ Ces modifications sont adoptée à 69,54 % des voix.

Date d'effet : saison 2023/2024

## **4. Règlement Coupe Nationale de Football Entreprise – Tours régionaux**

### **Nouveau règlement**

#### Droit de propriété et d'exploitation de la LMF :

Conformément aux dispositions de l'article L333-1 du Code du Sport, la LMF est propriétaire du droit d'exploitation des compétitions qu'elle organise. On entend notamment par droit d'exploitation, sans que cette liste soit limitative, les droits relatifs à la diffusion audiovisuelle des rencontres et ce quel que soit le support (télévision, téléphonie mobile, internet ...). Dès lors, aucune exploitation des rencontres de compétitions officielles ne peut s'effectuer sans le consentement préalable et exprès de la LMF.

#### Article 1<sup>er</sup> – Commission d'organisation

La Commission Régionale des Activités Sportives est chargée, en collaboration avec l'Administration de la Ligue, de l'organisation et de l'administration de cette épreuve.

#### Article 2 – Attributions

Les attributions de la Commission d'organisation sont les suivantes :

Organisation des tours préliminaires de l'épreuve sur délégation de la Commission Fédérale de la Coupe Nationale de Football Entreprise.

#### Article 3 - Engagement

Conformément à l'article 4 du Règlement de la Coupe Nationale de Football d'Entreprise, l'épreuve est ouverte aux clubs de Football D'Entreprise à raison d'une seule équipe par club.

L'engagement est effectué automatiquement par la Ligue de tous les clubs de Football d'Entreprise.

Les clubs ne souhaitant pas participer à cette épreuve peuvent se désengager via FootClubs ou via la Ligue avant le 23 juillet.

La Ligue communique la liste des engagés à la FFF au plus tard le 30 juillet.

#### Article 4 – Système de l'Epreuve

##### **1. ORGANISATION DES TOURS**

La phase régionale se dispute par élimination directe entre les équipes engagées. La Commission oppose les adversaires par tirage au sort. Dans le cas où il n'est pas possible d'engager toutes les équipes engagées lors du premier tour, un tirage au sort désigne les exempts. Le nombre d'équipes qualifiées pour les 16<sup>e</sup> de finale est communiqué par la Commission d'Organisation en début de saison au prorata du nombre d'engagés par la Ligue.

##### **2. CALENDRIER**

Le calendrier de la saison fixant les dates de coupe est arrêté par le Comité de Direction de la LMF sur proposition de la Commission.

Lorsque, pour une cause relevant de l'appréciation de la Commission d'Organisation, un club se trouve amené par la suite à solliciter un changement de date, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée sept jours au moins avant la date fixée pour le match, et accompagnée de l'accord du club adverse.

Les matchs remis où à rejouer se disputent, en principe, le samedi suivant.

##### **3. HORAIRES**

Pour les matches organisés par la LMF, l'horaire de la rencontre est fixé en principe le samedi à 15h00, sauf dérogation accordée par la Commission.

Le club visité est tenu d'aviser par écrit la Commission d'organisation et son adversaire du lieu et de l'heure de la rencontre, au moins cinq jours avant la date du match. Passé ce délai et en cas de modification ultérieure, formulée dans les cinq jours avant la date de la rencontre, le club sera pénalisé d'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement

d'Administration Générale de la LMF. Sauf cas exceptionnel apprécié par la Commission d'organisation, aucune modification d'horaire et de lieu ne pourra intervenir dans la semaine précédant la rencontre.

#### **4. DIVERS**

Le calendrier, l'heure et le lieu des rencontres sont affichés sur le site internet de la LMF (<https://mediterranee.fff.fr/>) huit jours au moins avant la date prévue, et ne peuvent plus être modifiés, sauf cas exceptionnel apprécié par la Commission d'organisation.

Les modifications intervenues postérieurement sont également communiquées aux clubs par ce moyen et par tout autre moyen prévu à l'article 3.2 du Règlement d'Administration Générale de la LMF.

Si par suite de la carence du club visité la rencontre ne peut avoir lieu, une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match sera prononcée par le Commission d'Organisation.

Les levers de rideau sont autorisés.

#### Article 4 bis – Durée de la rencontre

1. La durée du match est de quatre-vingt-dix (90) minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq (45) minutes. Entre les deux périodes, une pause de quinze (15) minutes est observée.
2. En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les Lois du jeu.  
Si cette épreuve ne peut se dérouler, la rencontre sera rejouée à une date fixée par la Commission.

#### Article 5 – Licences et Qualifications

Les dispositions des Règlements Généraux s'appliquent dans leur intégralité à la Coupe Nationale de Foot Entreprise.

Les clubs peuvent faire figurer quatorze joueurs sur la feuille de match.

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 14.

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours du match.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain.

Les conditions de participation à la Coupe Nationale de Foot Entreprise sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat. Tout joueur autorisé à participer au championnat disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve.

Le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

Le nombre de joueurs titulaires d'une double licence « *Joueur* » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité :

- pour la phase éliminatoire régionale : par les conditions qui régissent l'équipe dans son Championnat,
- pour la phase qualificative nationale : à 2

En cas de match devant se rejouer (et non de match remis), les joueurs qualifiés lors de la première rencontre seront seuls autorisés à participer au match.

#### Article 6 – Choix des Terrains

Les matchs sont disputés sur le terrain du club premier tiré au sort.

Les rencontres se dérouleront sur des terrains classés au minimum en niveau T6.

La commission peut choisir un terrain autre que celui du club devant recevoir si ses installations ne correspondent pas aux normes exigées. Dans cette hypothèse, le club dont le terrain ne correspond pas aux normes exigées au stade concerné par la compétition est tenu de proposer un terrain autre au

plus tard dans les deux jours francs suivant la date du tour précédent tel que précisé au calendrier de la compétition.

A défaut, la rencontre se dispute sur le terrain du club adverse.

La commission peut choisir un terrain autre que celui des deux clubs en présence si ces derniers ne disposent pas d'installation ni de terrain de repli correspondant aux normes exigées.

Lorsqu'un club ne peut mettre son terrain à la disposition de la commission à la suite d'une sanction sportive ou disciplinaire, la rencontre se dispute sur le terrain du club adverse.

#### Article 7 – Réserves – Réclamations - Appels

Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites par les Règlements Généraux de la FFF.

À l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue qui juge en dernier ressort.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée, sauf lorsqu'ils se rapportent aux désignations de terrain.

#### Article 7 bis - Forfaits

Un club déclarant forfait doit en aviser la Ligue et son adversaire cinq jours au moins avant la date du match par tout moyen prévu par l'article 3.2 du Règlement d'Administration Générale de la Ligue.

Le club déclarant forfait devra s'acquitter d'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF.

En cas de forfait déclaré moins de cinq jours avant la date du match, le club défaillant devra, en sus de l'amende versée à la LMF, prendre à sa charge, et à l'appréciation de la Commission d'organisation, les frais engagés par le club adverse, sur présentation des factures afférentes par ce dernier.

En cas d'absence de l'une des équipes, le forfait est constaté par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie. Pour le cas où, à l'expiration de ce quart d'heure aucune équipe ne serait présente sur le terrain, le forfait est appliqué aux deux adversaires.

Dans cette hypothèse, le club défaillant prendra à sa charge les frais éventuels des Officiels. En cas d'absence des deux équipes, ces frais seront partagés équitablement par les clubs.

La C.R. des Activités Sportives est la seule habilitée à prendre une décision concernant le forfait. Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de huit joueurs pour commencer le match est déclarée forfait.

#### Article 8 – Feuille de match

Les rencontres sont traitées sous feuille de match informatisée (FMI) dans les conditions définies à l'article 139 Bis des Règlements Généraux de la F.F.F.

Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les Officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée à la LMF par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Tout manquement aux dispositions de l'article 139 Bis des Règlements Généraux de la F.F.F. pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou de l'Annexe 2 des Règlements Généraux.

#### Article 9 – Frais de Déplacement des Officiels

Conformément à l'article 13.2 du Règlement de la Coupe Nationale de Football d'Entreprise, pour l'ensemble des rencontres, le règlement des arbitres et du délégué est à la charge des deux clubs, et est réalisé par prélèvement effectué par la LMF sur le compte club dudit club.

#### Article 10 – Application des Règlements et Cas non prévus

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et Règlements de la F.F.F sont applicables à la phase préliminaire de la Coupe Nationale de Football d'Entreprise.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par La Commission Régionale des Activités Sportives. Cependant, cette dernière ne dispose pas du pouvoir de modifier le présent règlement.

Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous la création de ce nouveau règlement de la Coupe Nationale Foot Entreprise Tours Régionaux ?

1/ Oui	1277	83,96%
2/ Non	244	16,04%
Voté	1521	100,00%

→ Ce règlement est adopté à 83,96 % des voix.

Date d'effet : saison 2023/2024

## **5. Projet de réforme des Championnats Régionaux Seniors Masculins**

Raphaël BOUTIN, Directeur Général

Je vais vous présenter les résultats des travaux qui ont eu lieu pendant les 6 derniers mois sur cette proposition de projet de réforme. On va d'abord rappeler le contexte et les objectifs :

- Absorber les descentes N3 suite à la réforme des championnats nationaux
- Faire accéder le champion U 20 R en CR Seniors (logique générationnelle)
- Préconisation FFF : 10 % des équipes seniors évoluant en Ligue (8,8%)
- Proposer une réforme sans aspiration des clubs de District
  - préparer l'accession au « haut niveau » par la création d'un niveau R3 : structuration des clubs.
  - réflexion transversale : nombre d'accessions de District en Ligue ?

Ce projet s'appuie sur :

- le travail interne (Commission des Activités sportives / ETR / Service juridique)
- la consultation des Districts : séminaire des Présidents le 19 avril
- la consultation des candidats aux élections Grand Vaucluse et Provence, le 5 mai
- la consultation des clubs : visioconférences avec les Président(e)s de clubs 24/25 mai
- la validation des projets proposés par le Comité de Direction : 6 juin
- l'approbation à l'Assemblée Générale d'Été pour une mise en œuvre saison 2024/2025

Ce projet de réforme devrait permettre d'absorber les descentes supplémentaires que nous allons connaître sur plusieurs saisons (N3 vers R1, R1 vers R2, R2 vers D1) suite à la diminution à terme du nombre de clubs dans les Championnats Nationaux et du nombre de poule en N2 et N3. L'objectif était de réfléchir sur l'accession du Champion Régional U 20 pour aller au bout de la logique générationnelle, de donner un intérêt à ce championnat régional et de pouvoir avoir une accession U20 R vers le championnat régional seniors.

La création d'un niveau R3 permettrait :

- de palier pour les clubs D1 (structuration et accompagnement vers le haut niveau), avec moins d'obligations réglementaires (statut de l'arbitrage, statut des éducateurs, etc..) et les aspects financiers : mise en place de poules géographiques.
- d'absorber les descentes de R2 suite à la réforme des championnats nationaux
- l'accession du champion U20 R
- de répondre à la préconisation de l'article 137 des RG : 10 % d'équipes seniors en Régional

Une réflexion également a été menée autour du nombre d'accessions de D1 en Ligue. Cette analyse a été réalisée dans le but de voir la progression des accédants de D1 vers le championnat R2 depuis 2017 avec un constat que les accédants de D1 vers le championnat R2 se trouvent en difficulté sportive :

- 64,4 % des clubs accédant en R2 ont été relégués ou dans le 2<sup>ème</sup> partie du classement la saison suivante
- 30,6 % des clubs accédant en R2 ont fini en 1<sup>ère</sup> partie du classement la saison suivante et aucun n'est monté en R1 la saison suivante.

Je vais vous présenter les 2 projets de réforme mais il y aura une question préalable pour savoir si vous souhaitez la réforme ou si vous ne la souhaitez pas.

- Donc le 1<sup>er</sup> projet sur lequel nous avons travaillé et échangé avec les Districts, présenté ensuite aux clubs est le projet dit 1/1/3 → 1 poule R1 / 1 poule R2 / 3 poules R3.

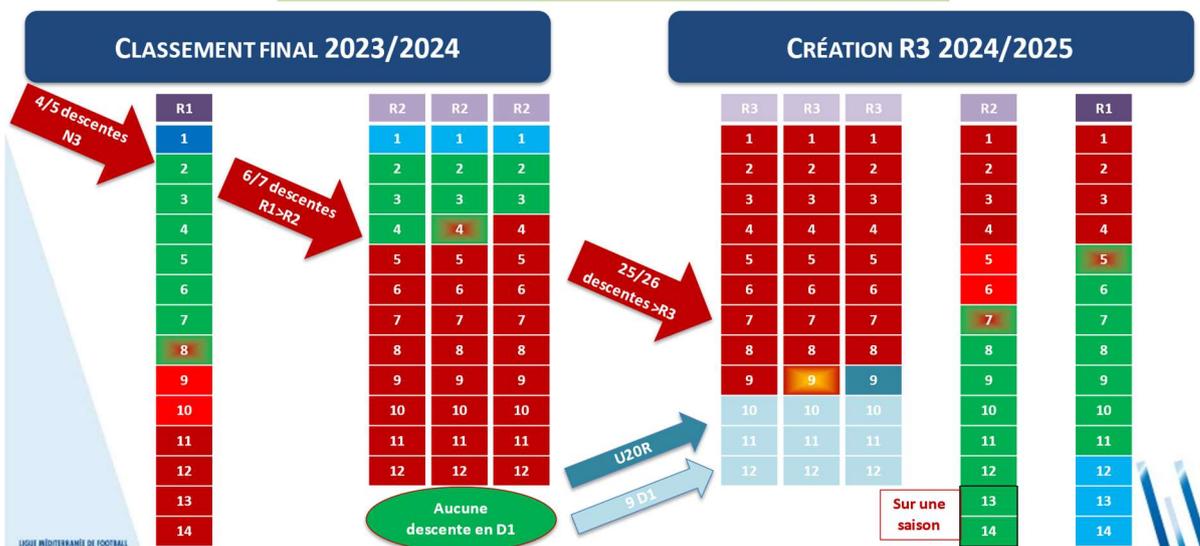
Une phase de transition est prévue dans ce projet pour la mise en œuvre qui se ferait à l'issue de la saison prochaine avec 2 hypothèses de travail : si on a 2 ou 3 descentes de N13 et une seconde si on a 4 à 5 descentes de N13 en R1, étant précisé que toutes les hypothèses de descentes figurent dans les documents envoyés.



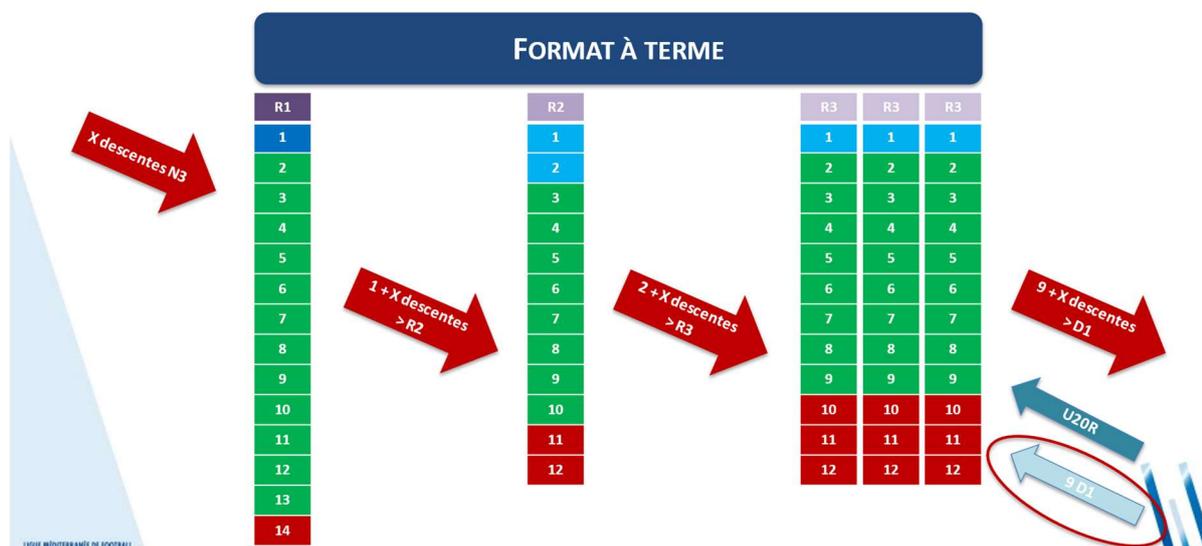


# TRANSITION 2023/2024 > 2024/2025

HYPOTHESE : 4/5 DESCENTES N3



# ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS 2025/2026



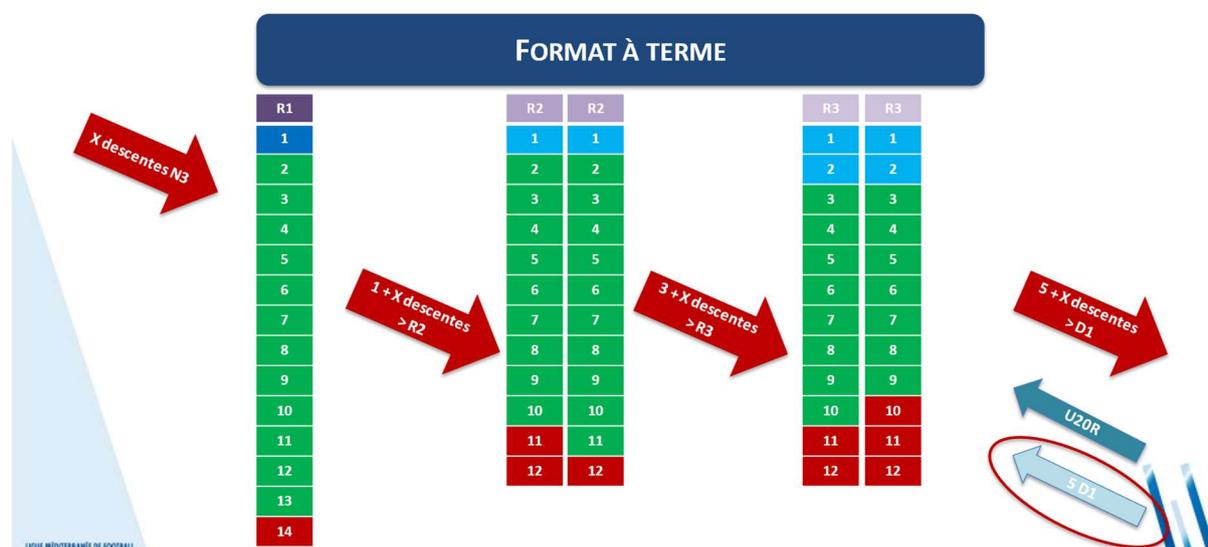
Dans cette première proposition, on ne touche pas les montées de Districts. On vient juste ajouter une montée de U20 R.

- Le 2<sup>ème</sup> projet dit 1/2/2 → 1 poule R1 / 2 poules R2 / 2 poules R3 est issu de proposition faite par les clubs de la Ligue lors des visioconférences car sur la proposition précédente en R2, vous pouvez terminer 4<sup>ème</sup> et vous retrouver en R3 la saison suivante.





## ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS 2025/2026



### Intervention de M. Edouard DELAMOTTE, Président du District de la Côte d'Azur

Le District de la Côte d'Azur a bien étudié le sujet. On se retrouve devant un dilemme qui fait que nous avons une AG de Ligue mais également avec des représentants de District. Or, le Président du District et son Comité de Direction se doit aussi d'analyser ce que va être la situation de ses clubs parce que nous avons aussi à répondre à nos clubs sur la politique engagée en matière sportive.

La FFF décide de modifier les règlements nationaux et de créer un ruissellement vers les Ligues et Districts. En R2, nous avons un fort pourcentage d'équipes qui techniquement n'ont pas forcément leur place à ce niveau de l'élite régionale. 2<sup>ème</sup> observation, et là c'est l'ancien Président de la CRCC pendant 13 saisons qui parle, il a été constaté que les clubs ayant des équipes seniors en Ligue n'ont pas la structure économique et financière pour assurer leur position dans ce type de compétition. Nous avons l'occasion, avec ce ruissellement, de voir revenir en District beaucoup d'équipes. Pour les clubs de Ligue interrogés, une R3 leur permettrait d'avoir un marche pied supplémentaire pour se sauver. Par contre, qu'en est-il des Districts ? A terme, il n'y a plus qu'une montée, avec un échelon supplémentaire pour monter.

Nous avons bien réfléchi avec notre Comité de Direction, à plusieurs reprises, et nous vous annonçons que le District de la Côte d'Azur souhaite ne pas voter la réforme des C.R. seniors masculins en se disant qu'il sera toujours temps de revenir dessus si cela s'avérait nécessaire par la suite.

### Intervention de M. Yacine BEKRAR, Secrétaire Général du District de Provence

Je ne vais pas revenir sur les propos de M. Edouard DELAMOTTE que le Comité de Direction du District de Provence partage également. Nous voterons également non à la réforme des CR seniors masculins.

Au-delà de ce projet, on a parlé de consultation de clubs, de Districts, mais j'aurai voulu qu'il y ait de la concertation, que ce projet soit monté ensemble pour arriver à un vote où nous sommes partie prenante de ce projet. Aujourd'hui, les membres du CD ont été élus depuis 1 mois donc c'est compliqué de fonctionner dans le fond sur ce projet. Nos amis du Grand Vaucluse n'ont pas la possibilité de voter aujourd'hui sur un projet qui est déterminant sur les championnats. Donc, aujourd'hui, ce sera un non, mais je pense que l'on devrait retravailler ensemble sur un projet où Ligue, Districts, Clubs construiraient quelque chose ensemble.

#### Intervention de M. Eric BORGHINI, Président LMF

Je souhaite répondre à ces 2 interventions extrêmement surprenantes.

L'Assemblée Générale votera comme elle l'entend et, naturellement, la Ligue appliquera la décision démocratiquement issue des urnes. Sur la concertation, c'est une plaisanterie, dire qu'il n'y a pas eu de concertation ! Raphaël BOUTIN a présenté la slide avec l'historique et la méthode faite depuis 6 mois. D'abord la Ligue a travaillé en interne, puis a proposé, dans le cadre d'un séminaire de Districts, les différentes hypothèses, puis comme le District de Provence et le District de Grand Vaucluse étaient sous tutelles sans gouvernance, on a convoqué toutes les listes en présentiel pour leur exposer les différentes hypothèses afin que les membres puissent anticiper et nous donner leur avis lors de cette réunion. On a fait également un Comité de Direction qui s'est prononcé. On a le droit d'être contre, de voter contre mais je précise que, oui, la Ligue s'occupe et gère les clubs de Ligue mais elle ne va pas consulter les clubs de District, du ressort des Présidents de Districts, dont les représentants votent au Comité de Direction qui a pris une position que nous vous proposons aujourd'hui. Je ne ferai pas d'ingérence dans le travail des Districts et je n'irai pas consulter directement les clubs de District parce que ce n'est pas notre rôle. Aujourd'hui la question est posée aux clubs de Ligue, voulez-vous redescendre en District directement ou voulez-vous une formule qui prévoit un sas avant de redescendre en District ? C'est une question technique posée aux clubs, mais ne nous reprochez pas qu'il n'y a pas eu de concertations, de discussions !

#### Intervention du club EFC SEYNOIS

Bonjour, la réforme se divise en 2, est-ce que l'on souhaite une R3 qui existe dans les autres Ligues de France et depuis plus de 10 ans ? Ce qui pose problème aux différentes questions ce sont les tableaux d'accessions et de descentes qui ne sont pas en adéquation avec la volonté des Districts pour leur D1.

#### Intervention de M. Christophe BENOIT, Président du District Grand Vaucluse

Nous ne votons pas pour des raisons statutaires mais le District s'était positionné sur la 2<sup>ème</sup> proposition et nous avons été concertés pour donner notre avis.

#### Intervention de M. Willy PONT, Président du District du Var

Sur la concertation, il n'y a aucune équivoque, il y a bien eu concertations. Le District s'est positionné lors du Comité de Direction de la Ligue car c'était la situation actuelle qui pouvait générer de nombreuses descentes de R2 et de nombreuses pénalités pour les clubs de D1. La situation présentée sur les 2 schémas nous paraissait conforme sachant que le projet se fait sur 4 années, et le District du Var votera pour la 2<sup>ème</sup> proposition.

#### M. Thierry BALLAND, Président Délégué du District des Alpes

Le District des Alpes a une configuration particulière car nous sommes un District rural. Venant du monde de l'arbitrage, je n'ai peut-être pas un regard assez pointu sur l'organisation des clubs. Mais il n'en demeure pas moins de mon expérience de terrain, il me semble, que ce palier de R3 permettrait à des clubs d'avoir un peu plus de temps de structuration. C'est dans ce sens que le District des Alpes est favorable à cette réforme puisque nous voyons que ce sont souvent les clubs des Alpes, sans dénigrer tout le travail effectué toute la saison, qui font « l'ascenseur ». Ce projet permettrait de ne pas mettre en danger les clubs. Nous sommes donc favorables à cette réforme et œuvrons pour le bien commun et non pas pour l'intérêt particulier.

#### M. Laurent THOMAS, membre du Comité de Direction du District de Provence

M. Laurent THOMAS alerte l'AG sur le danger de l'accession du U20R en R3 seniors avec le risque des clubs de mettre tous leurs moyens dans le championnat U20 R et d'affaiblir considérablement le niveau de la D1 seniors.

### M. Franck KODABADJIAN, Président du District de Provence

Juste pour préciser, il faut savoir que le District de Provence ne s'oppose pas systématiquement à l'instance supérieure. Il faut savoir que je suis Président du District depuis quelques jours et je n'ai pas la prétention de maîtriser l'intégralité de tous les sujets. J'essaie de m'entourer du mieux possible et j'ai la chance d'avoir, dans le Comité Directeur, des Présidents de clubs qui évoluent pour certains au niveau supérieur de District. J'ai demandé qu'ils se positionnent non pas en tant que clubs de Ligue mais comme représentants de District, élus membre du CD. Et, c'est comme cela que nous avons étudié ce projet. En mon sens, l'arithmétique, c'est très bien, je le conçois tout à fait, mais le District de Provence n'est pas fermé à cette réforme. Il faut attendre. Il serait judicieux de voir quelles seraient les conséquences de la réforme de la Fédération, quels impacts cela aurait au niveau de la Ligue, des Districts, et ensuite, se mettre autour de la table et prendre les décisions pour faire en sorte que l'ensemble de nos clubs puissent avoir la bonne interprétation pour prendre les bonnes décisions. Attendons de voir, et quand on aura vu, on agira.

### M. Raphaël BOUTIN

Après ce débat démocratique, je vous propose de passer au vote en répondant à la question « Etes-vous favorable à la réforme des C.R. Seniors masculins ? »

1/ Oui	768	49,36%
2/ Non	788	50,64%
Voté	1556	100,00%

→ Cette réforme est rejetée à 50,64 % des voix

Bien que la réforme des CR seniors Masculins ne soit pas adoptée, nous vous proposons de voter l'accession générationnelle de CR U20 en CR Seniors en R2. Je vous propose de passer au vote « Etes-vous favorables à l'accession générationnelle de CR U20 en CR Seniors R2 ? »

1/ Oui	419	29,12%
2/ Non	1020	70,88%
Voté	1439	100,00%

→ Cette proposition est rejetée à 70,88 % des voix.

## VIII. ELECTIONS DES DELEGUES AUX ASSEMBLES FEDERALES

### M. Raphaël BOUTIN, Directeur Général

Je vous propose de passer aux élections des Délégués aux Assemblées Fédérales.

#### **1. Candidats au titre des Présidents de Districts :**

- M. Frank KODJABACHIAN, Président du District de Provence et son suppléant M. Yacine BEKRAR

Je vous propose de passer au vote :

1/ Pour	1302	91,05%
2/ Contre	128	8,95%
Voté	1430	100,00%

→ M. Frank KODJABACHIAN et Yacine BEKRAR sont élus avec 91,05 % des voix.

- M. Willy PONT, Président du District du Var et sa suppléante Mme Cathy DARDON

Je vous propose de passer au vote :

1/ Pour	1110	76,39%
2/ Contre	343	23,61%
Voté	1453	100,00%

→ M. Willy PONT et Mme Cathy DARDON sont élus avec 76,39 % des voix.

**2. Délégués supplémentaires par tranche de 50 000 licenciés aux Assemblées Fédérales (2 candidats pour 2 postes à pourvoir)**

- M. Noël MANNINO en qualité de titulaire et M. Philippe DI MARCO en qualité de suppléant

Je vous propose de passer au vote :

1/ Pour	1047	70,27%
2/ Contre	443	29,73%
Voté	1490	100,00%

→ M. Noël MANNINO et M. Philippe DI MARCO sont élus avec 70,27 % des voix

- M. Jean Louis DISTANTI en qualité de titulaire et M. Vincent CASERTA en qualité de supplément

Je vous propose de passer au vote :

1/ Pour	1118	72,60%
2/ Contre	422	27,40%
Voté	1540	100,00%

→ M. Jean Louis DISTANTI et M. Vincent CASERTA sont élus avec 72,60 % des voix

Juste avant de rendre la parole, et parce que c'est ma dernière intervention, je souhaitais profiter de la tribune qui m'est offerte pour saluer et remercier l'ensemble de mes collaborateurs, nombreux aujourd'hui, ce qui montre leur intérêt pour les travaux de la Ligue, leur intérêt pour les clubs et le football régional. Une autre partie est déjà sur place au Pasino pour préparer les festivités et vous accueillir, tout à l'heure, dans les meilleures conditions.

C'est un privilège de travailler avec l'équipe de collaborateurs que j'ai à la Ligue, des personnes très motivées, engagées et au service des clubs.

Je pense que l'on peut, collectivement, en être fier, donc je les remercie.

Merci à tous.

## IX. INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE ET DE L'INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL

M. Jean-François VERGER, Conseiller Technique Régional en charge de la Formation

*M. VERGER intervient sur la nouvelle architecture des formations 2023/2024 :*

A la suite de non-reconduction de nos TFP par l'organisme France Compétences pour les prochaines saisons, nous avons dû avancer nos Tests d'entrée, Positionnement et 1<sup>er</sup> Jour de formation avant le **18 mai 2023** afin de maintenir nos diplômes professionnels à savoir le BMF et le BEF sous le format actuel.

La réforme du BMF qui a été entreprise par la D.T.N prévoyait un BMF à 2 orientations avec un BMF Enfants/Jeunes et BMF Jeunes/Adultes avec la volonté de professionnaliser davantage nos entraîneurs/stagiaires à l'issue de leur parcours de formation tout en réduisant le nombre de stagiaires dans nos dispositifs.

### **Architecture des formations**

Pour la saison 2023-2024, une nouvelle architecture des formations a été construite en dissociant le parcours « Bénévole » du parcours « Professionnel »

Le parcours « Bénévole » est réparti sous 3 orientations de formations à savoir :

- **Les Attestations Fédérales** ( 8h à 16h )
- **Les Certificats Fédéraux Initiateurs** (24h à 48h) pour les catégories U6 à U9 / U10 à U13 / U14 à U19 / Séniors + Projet Club
- **Les Certificats Fédéraux Initiateurs de spécialité** : Beach-Soccer / Futsal / Gardien de but et Préparation Physique
- **Les Diplômes Fédéraux** : Diplôme Responsable Ecole de Foot / Diplôme Fédéral Coach Jeunes / Diplôme Fédéral Coach Séniors.

Le parcours « Professionnel » demeure inchangé avec le maintien :

- BMF « Continu »
- BMF Apprentissage Clubs Amateurs
- BMF Apprentissage « Session OM »
- BMF Apprentissage « Session Nice »
- BEF avec des semaines de formations durant les vacances scolaires (début le Lundi 17 Juillet 2023)

### **Déploiement des formations :**

Les Districts organiseront sur leur territoire respectif : 3 CFI de chaque catégorie d'âge avec 1 CFI Projet Club (à partir de janvier 2024). L'IR2F assurera le pilotage et le suivi de ces différentes formations.

La Ligue Méditerranée organisera et pilotera 2 Diplômes Fédéraux Coach Jeunes / Coach Séniors avec des lieux de formation centralisés pour les différents territoires (site commun pour Var et Côte d'Azur / Grand Vaucluse – Provence et Alpes)

### **Equivalences :**

Durant 4 saisons, les certifications CFF seront maintenues et permettront aux stagiaires ayant suivi des modules de formation durant les saisons précédentes, de pouvoir participer à ces épreuves certificatives permettant de valider leur diplôme d'éducateur fédéral.

Pour les éducateurs titulaires de CFF, des journées de formation complémentaires devront être suivies pour obtenir des équivalences avec les Diplômes Fédéraux.

Exemple : Educateur titulaire du CFF2 ou CFF3 + 1 journée de formation complémentaire = Diplôme Fédéral Coach Jeunes

*En complément des éléments énoncés sur la réforme de la formation des Educateurs, Arnaud DOUDET, Directeur du Développement présente les nouveaux dispositifs de la Bourse FFA qui seront mis en place sur le territoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.*

M. Arnaud DOUDET, Directeur du Développement

## 1 – LES BONS FORMATION

Concernant le parcours bénévole des éducateurs, les bons formations sont reconduits pour la saison 2023/2024 sur une valeur de 15€. Ils concerneront en priorité :

- **Les 12 Attestations Fédérales** avec 1 bon de 15€ pour chaque session de 8h ou 16h00
  - Ethique et Intégrité
  - Pratique féminine
  - Handi-foot
  - Foot adapté
  - Arbitrage
  - Golf foot
  - Foot en marchant
  - Foot 5
  - Futnet
  - Fit-Foot
  - Accompagnateur d'équipe
  - Futsal
  
- **Les Certificats Fédéraux Initiateurs.** Les clubs pourront utiliser 2 bons de 15€ par CFI sur les thématiques suivantes :
  - CFI sur les U10-U13
  - CFI sur les U6-U9
  - CFI sur le Projet Club
  - CFI sur le Futsal

Concernant la **Formation Initiale en Arbitrage**, les licenciés qui souhaiteront réaliser cette formation, pourront également profiter de 1 à 2 bons de 15€ selon la formation suivie.

- La Formation Initiale en Arbitrage : 2 bons de 15€
- La Formation Initiale en Arbitrage Futsal : 2 bons de 15€
- La Formation Initiale en Arbitrage Assistant : 1 bon de 15€

Concernant le **Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants**, les licenciés qui souhaiteront réaliser les formations proposées en présentiel (4h) ou en visio (2h), pourront également profiter d'un bon de 15€. A noter que sur les 5 thématiques du PFFD, la LMF accompagne aussi les dirigeants en mettant également en place un bon de 15€. Toutes les formations du PFFD qui sont proposées sur le territoire méditerranéen seront donc complètement gratuites.

## 2 – LA BOURSE FORMATION

Pour favoriser l'accompagnement des clubs et des licenciés sur les 3 diplômes Fédéraux du parcours bénévole des éducateurs, la Bourse FFA pourra subventionner jusqu'à 80% les porteurs de projet.

Les clubs et les licenciés auront jusqu'au 31 octobre 2023 pour déposer leur dossier. Les conditions d'éligibilité seront pour un club d'avoir entamé à minima une démarche de labellisation via l'outil d'autodiagnostic de FootClubs.

Pour mémoire, les diplômes fédéraux concernés :

- Diplôme Responsable Ecole de Football
- Diplôme Fédéral Coach Jeunes
- Diplôme Responsable Coach Seniors
- 

Comme pour les saisons précédentes, la Bourse FAFA Formation viendra toujours accompagner les porteurs de projet sur le Brevet Moniteur de Football (BMF) et le Brevet d'Entraîneur de Football (BEF). Les dossiers devront être transmis à la Commission Fédérale avant le 31 octobre 2023. Une subvention allant jusqu'à 35% du montant des frais pédagogiques et des frais annexes (restauration, hébergement, frais km) pourra venir accompagner les porteurs de projet.

Pour retrouver le dossier dématérialisé de cette demande de subvention, une seule adresse à connaître, à savoir : [maformation.fff.fr](http://maformation.fff.fr).

## X. CHARTRE DES 15 ENGAGEMENTS ECORESPONSABLES

Mme Véronique LAINE, Présidente Déléguée

La Ligue Méditerranée de Football a souhaité engager un travail de structuration de sa responsabilité sociétale afin de la rendre lisible auprès de toutes et tous.

Notre objectif est d'impulser une dynamique éco-responsable, solidaire et inclusive à travers nos décisions, nos activités, sur la société et l'environnement.

Outre le plan de RSO que la LMF a élaboré, je souhaiterai faire un focus sur la charte des 15 engagements écoresponsables sur laquelle la Ligue s'est engagée auprès du ministère des Sports.

Nous sommes fiers d'être la première ligue régionale à avoir signé cette charte, dont les engagements portent entre autres sur l'alimentation responsable, la mobilité durable, la gestion des déchets, la consommation d'eau et d'énergie, l'inclusion, la lutte contre les discriminations, ou encore l'éducation au développement durable.

L'objectif de cette Charte des 15 engagements est d'accompagner les organisateurs d'événements sportifs. C'est pourquoi nous avons fait le choix de l'appliquer sur les finales des coupes méditerranées.

Je vous propose de revenir en image sur ces événements.

*Une vidéo réalisée par la LMF est projetée à l'Assemblée.*

J'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur l'organisation de ces finales, les structures qui nous ont reçus (l'AS ST REMY et EUROCOPTER), la société Reform qui nous accompagne, et un grand Bravo à Camille Torrente et Olivier Medan les principaux acteurs de la mise en œuvre de cette charte.

Pourquoi nous sommes nous engagés ?

Sensible sur les sujets environnementaux et sociétaux, nous avons souhaité nous engager concrètement en créant un comité de pilotage RSO pour affirmer notre volonté de travailler sur des sujets que nous jugeons prioritaires.

On demande beaucoup aux clubs, à leurs dirigeants au travers des dispositifs que sont le PEF, le club lieu de vie, l'inclusion, il était normal que votre ligue montre l'exemple et s'engage, elle aussi concrètement.

Les engagements de la LMF en matière de RSO

Lutte contre les discriminations

- Mixité
- Handicap
- Challenge Small LMF Tour
  - *défi aux clubs régionaux sur la thématique de la discrimination et de la citoyenneté. L'idée est de faire travailler nos clubs et d'éduquer nos jeunes licencié(e)s U10 à 13 sur la façon dont on doit et peut combattre le racisme, les préjugés, l'exclusion face à la différence, sur un terrain comme en dehors.*

#### Santé Bien être

- Journée régionale foot en marchant à Eguilles

#### Environnement

- Reboot
- Participation du pôle espoirs sur la fresque écologique du football

Le foot promeut et véhicule des valeurs universelles telles que l'esprit d'équipe, la tolérance, l'honnêteté et la solidarité.

Il est également un très fort vecteur d'inclusion sociale mais il peut également parfois être le fruit de comportements peu reluisants qui engendrent la division, la discrimination et l'intolérance.

Et nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour que chacune et chacun puisse trouver sa place.

Pour conclure, j'ai le plaisir de dévoiler le palmarès du « Challenge REBOOT » 2023, le concours de collecte de matériel informatique lancé au cours de la saison 2021-2022, que nous avons renouvelé cette saison lors des finales régionales dans le cadre de la Charte des 15 engagements écoresponsables.

Depuis deux saisons, nous avons mis en œuvre une opération d'aide à l'acquisition de matériel informatique reconditionné à faible coût pour les clubs (100€ le pack complet). Ce sont 80 clubs qui, en plus des 120 clubs équipés la saison passée, ont bénéficié de cette opération en cette fin de saison 2022-2023, avec le soutien financier de notre partenaire, la Mutuelle des Sportifs.

Ainsi, nous avons renouvelé notre partenariat avec la société EVA, entreprise adaptée spécialisée dans le réemploi des équipements informatiques et qui agit pour l'emploi de personne en situation de Handicap.

Olivier ESPAGNAC, Président fondateur de la société EVA ne pouvait être parmi nous aujourd'hui, mais j'invite M. William NEX, chef d'atelier, à venir me rejoindre pour remettre aux lauréats un ordinateur offert par EVA et un bon d'achats Nike offert par la Ligue.

J'appelle les clubs lauréats :

- 3<sup>ème</sup> : l'US EGUILLES
- 2<sup>nd</sup> : F.A MARSEILLE FEMININ
- 1<sup>er</sup> : ST DIDIER ESP. PERNOISE (excusé)

Un grand merci à EVA et à la MDS, et bravo aux clubs qui se sont mobilisés.

Merci et bonne fin d'assemblée.

## XI. REMISE DES MEDAILLES FEDERALES

### Noël MANNINO, Secrétaire Général

En raison de la non-réception des médailles fédérales, la remise ne pourra pas avoir lieu ; les récipiendaires ont été avisés en amont.

#### Médailles Jeunesse Bénévole

Izza	BAOUTOUL	<i>Dirigeante JS JUAN LES PINS</i>
Rami	BARAKE	<i>Dirigeant TOULON ELITE FUTSAL</i>
Mathys	BESSUEILLE	<i>Dirigeant ASF TALLARD</i>
Aurélien	CHEVALIER	<i>Dirigeant ES SORGUES</i>
Yanis	FONTAINE	<i>Dirigeant BUREL F.C</i>
Coralie	MEYER	<i>Dirigeante O. EYRAGUAIS</i>

#### Médailles d'Argent

Serge	BESSI	<i>Membre du District de la Côte d'Azur</i>
Pascal	BISTARELLI	<i>Membre du District de la Côte d'Azur</i>
Rosette	GERMANO	<i>Membre du C.D LMF,</i>
Jean-Claude	MONTOYA	<i>Dirigeant ALLIANCE VALENSOLE GREOUX</i>
Laurent	OZENDA	<i>Membre du District du Var</i>
Jean-Pierre	ROSITO	<i>Membre du District du Var</i>
Serge	SCARINGI	<i>C.R des Activités Sportives</i>
Michel	SERRE	<i>District Grand Vaucluse</i>

#### Médaille de Vermeil

Fernand	AUREILLE	<i>C.R Statuts et Règlements</i>
Aline	NICOLAS	<i>Dirigeante S.C GADAGNE</i>
Jean-Charles	QUESADA	<i>Dirigeant F.C SISTERON</i>
Robert	VUILLEM	<i>Président SC MOUANS SARTOUX</i>

#### Médailles d'Or

Xavier	FRANCOIS	<i>Dirigeant GAP FC</i>
Noël	MANNINO	<i>Secrétaire Général LMF</i>
Patrick	SCALA	<i>Membre C.D LMF et CA , Président C.R.T.I.S</i>

#### Plaquettes FFF

Pierre	ALCOVERO	<i>C.R des Terrains et Installations Sportives</i>
Jean	REDAUD	<i>Membre du District du Var</i>
Oscar	ZANDOMENEGHI	<i>Dirigeant AS VIOLESIEN</i>

## XII. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### M. Eric BORGHINI, Président de la LMF

Mesdames, Messieurs,

Mes Chers Amis,

Il m'appartient de clôturer cette Assemblée Générale qui, comme à l'accoutumée, a été une Assemblée de qualité, une Assemblée où nous avons eu des débats, des votes. Si certains doutaient encore de la gestion démocratique de la Ligue, qu'ils revoient leur copie.

Je pense que nous avons fait, une fois de plus, la démonstration de la grande maturité du football régional.

Je tiens à remercier, à mon tour, l'ensemble du personnel de la LMF qui s'est mobilisé pour faire de cette Assemblée Générale une belle manifestation comme ce soir également pour accueillir tous les lauréats à la soirée des récompenses.

Je vous souhaite de passer de bonnes vacances, de bien récupérer de la saison et, de revenir, dès le début de la saison prochaine, en pleine forme pour que vive notre football régional et qu'il continue de briller au firmament du football français.

Merci à toutes et tous.

\*\*\*\*\*

***La séance est levée à 18H00***

\*\*\*\*\*

**Eric BORGHINI**  
**Président de séance**

**Noël MANNINO**  
**Secrétaire de séance**